

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020, le Conseil municipal de Lac-des-Écorces a présenté et déposé le projet de règlement n° 239-2020 intitulé :

**RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX  
ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 227-2018**

Ce nouveau règlement sera adopté à la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra à 19h le lundi 8 juin 2020, à la salle du Conseil municipal de Lac-des-Écorces située au 672, boulevard Saint-François, Lac-des-Écorces (Québec) J0W 1H0.

Le règlement n° 239-2020 fixe, pour l'exercice financier 2020 et les suivants :

- La rémunération de base mensuelle du maire à 1 707.25 \$ et celle des conseillers à 569.08 \$;
- Le montant mensuel de l'allocation de dépenses pour le maire et celle de chaque conseiller à l'équivalent de la moitié de leur rémunération de base;
- Une rémunération additionnelle de 75 \$ pour le maire et 50 \$ pour les conseillers pour chaque assistance à une réunion préparatoire et pour chaque assistance à un comité créé par résolution;
- Une indexation de la rémunération du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'IPC pour le Québec établi par Statistique Canada, encouru au mois de septembre lors de l'année précédente, lequel ne pourra être inférieur à 1.5%.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h ou sur le site internet de la municipalité au [www.lacdesecorces.ca / Urbanisme et règlementation / Projets de règlement pour consultations](http://www.lacdesecorces.ca / Urbanisme et règlementation / Projets de règlement pour consultations).

Donné à Lac-des-Écorces, ce 13 mai 2020.



Linda Fortier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir affiché ou fait afficher le présent avis public concernant le règlement 239-2020 aux quatre endroits désignés par le conseil municipal, le 13 mai 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 mai 2020.



Linda Fortier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière